

Type d'intervention / Art des Vorstosses

Postulat

☒ **Urgent / Dringend**

Auteur / Urheber

Desmeules Jérôme, UDC

1. Coauteur / 1. Miturheber

2. Coauteur / 2. Miturheber

3. Coauteur / 3. Miturheber

Si dépôt au nom d'un groupe / Im Falle der Hinterlegung im Namen einer Fraktion

UDC [Logean Grégory / Desmeules Jérôme]

Si dépôt au nom d'une commission / Im Falle der Hinterlegung im Namen einer Kommission

Titre / Titel

Pour un plan cantonal de maîtrise / baisse des primes
maladies

Texte de l'intervention / Text des Vorstosses

Critère d'urgence / Dringlichkeitskriterien

Actualité de l'événement / Aktualität des Ereignisses

La décision du canton de Zoug a créé une situation politique nouvelle qui a fait l'actualité dans toute la Suisse, prouvant que des baisses de primes massives sont possibles via des décisions cantonales et qu'elles ont un impact fort. La population valaisanne exige à juste titre que ses autorités explorent des voies similaires sans délai.

Imprévisibilité / Unvorhersehbarkeit

L'ampleur de la hausse 2026 en Valais, significativement supérieure à la moyenne suisse, depuis plusieurs années, était imprévisible et démontre que les mécanismes de contrôle actuels sont défaillants. Il est urgent de définir une nouvelle stratégie cantonale avant que la situation ne devienne totalement incontrôlable.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate / Notwendigkeit einer umgehenden Reaktion oder Massnahme

La hausse de +5,9% des primes en 2026 constitue une attaque directe contre le pouvoir d'achat des familles et des classes moyennes valaisannes. Attendre davantage revient à accepter une dégradation inacceptable de leurs conditions de vie.

Chaque automne, le couperet tombe sur les ménages valaisans, et chaque automne, le Conseil d'État se retranche derrière une prétendue impuissance face à la hausse des primes maladie. L'annonce d'une augmentation de +5,9% pour 2026, bien supérieure à la moyenne suisse, est la douloureuse confirmation que cette passivité n'est plus tenable. Le pouvoir d'achat de nos concitoyens est directement menacé, et l'inaction n'est plus une option. L'argument de l'impuissance cantonale a été pulvérisé par le canton de Zoug. Par une seule décision politique forte, la prise en charge de 99% des coûts hospitaliers, Zoug a offert à ses citoyens une baisse historique de -14,7% de leurs primes. Cet exemple prouve de manière éclatante que les cantons disposent de leviers puissants et que l'impuissance est un paravent, pas une fatalité. Le Valais ne doit plus être un canton qui subit, mais celui qui agit. Notre canton a une marge de manoeuvre bien plus large qu'il ne veut l'admettre. Au lieu de se cacher derrière la Confédération, le Conseil d'État doit assumer ses responsabilités et s'attaquer aux causes

profondes de l'explosion des coûts sur lesquelles il a une prise directe. Les pistes sont connues et documentées :

- L'optimisation de notre structure hospitalière : les coûts de fonctionnement de l'Hôpital du Valais et les doublons entre sites offrent un potentiel d'économies de plusieurs dizaines de millions.
- La maîtrise des coûts ambulatoires : l'explosion de ce secteur (+50% en 8 ans), entièrement financé par les primes, doit être endiguée par une planification et une régulation cantonales plus strictes.
- La digitalisation et la coordination des soins : le retard pris dans ce domaine génère des gaspillages évitables par des investissements ciblés et une volonté politique claire.
- La prévention : chaque franc investi dans des programmes de prévention efficaces permet d'économiser plusieurs francs en coûts de traitement à long terme. Il est temps de cesser de gérer la pénurie et de commencer à piloter le changement. Pour ce faire, le Conseil d'État doit non seulement élaborer sa propre stratégie, mais aussi écouter ceux qui sont en première ligne. Les professionnels de la santé, les assureurs, les partenaires sociaux et les forces politiques de ce canton regorgent d'idées pragmatiques et de solutions concrètes. Il est de notre devoir de les entendre. Nous demandons au Conseil d'État de présenter au Grand Conseil un plan d'action cantonal de maîtrise des coûts de la santé et de baisse des primes maladie. Ce plan, chiffré et sans tabous, devra explorer tous les leviers de compétence cantonale pour faire baisser les coûts et, par conséquent, les primes d'assurance maladie.

Conclusion / Schlussfolgerung

Dans ce cadre, le Conseil d'État est invité à :

1. Élaborer un catalogue de mesures concrètes pour réduire / maîtriser les coûts et primes dans les domaines de compétence cantonale (planification hospitalière, régulation ambulatoire, digitalisation, prévention, conditions cadres, etc.), avec un chiffrage précis du potentiel d'économies pour chaque mesure.
2. Ouvrir une large consultation publique auprès des professionnels de la santé, des assureurs, des communes, des partenaires sociaux et de tous les partis politiques, afin de recueillir leurs propositions de mesures de compétence cantonale visant à une baisse des coûts.
3. Présenter au Grand Conseil une synthèse des résultats de cette consultation ainsi qu'un plan d'action priorisé, incluant un calendrier de mise en œuvre pour les mesures retenues.

Date de l'envoi / Tag der Hinterlegung

11/11/2025

Signature / Unterschrift

[illegible]